

Date de dépôt : 8 novembre 2021

Pétition

Nous demandons aux autorités compétentes de la Ville de Genève et du canton de Genève de reconsidérer urgemment la décision arbitraire d'amender les deux-roues motorisés qui a pris effet le 1^{er} novembre 2021

Mesdames et
Messieurs les députés,

En effet, le département des infrastructures (DI) lançait, le 10 juin dernier, la première phase d'une campagne de sensibilisation au sujet du stationnement illicite des motos et scooters. Nous apprenions via la presse locale ainsi que le communiqué du département que ce dernier avait l'intention d'amender les utilisateurs stationnés sur les trottoirs, estimant que suffisamment de places ont été créées ces dernières années.

Les statistiques cantonales nous informent qu'au 31 décembre 2019 plus de 57 000 véhicules deux-roues motorisés sont enregistrés sur le canton de Genève. Le constat du département des infrastructures estimant que suffisamment de places ont été créées ces dernières années nous semble exagéré. Au regard du nombre d'usagers et de constats qui peuvent être faits à toute heure de la journée dans des zones à forte densité notamment dans les centres urbains ou autour des gares, nous considérons que le nombre de places de stationnement deux-roues motorisés est insuffisant.

Nous comprenons et soutenons la volonté du canton de cesser le stationnement sur les trottoirs. Cependant, en l'absence de places de stationnement en nombre suffisant, l'Etat ne peut pas justifier des amendes d'un montant de 120 francs. Une telle mesure serait injuste et disproportionnée au regard des utilisateurs d'autres types de moyens de transport et en opposition avec la loi sur une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE) votée par une large majorité du peuple genevois en 2016.

Dès lors, les signataires de cette pétition demandent à la Ville de Genève ainsi qu'aux autorités cantonales de continuer la deuxième phase mise en place par le département des infrastructures à savoir :

- diffusion d'un tout-ménage d'information et de sensibilisation ;
- campagne de sensibilisation sur le terrain avec la pose de « cravates » sur les deux-roues motorisés mal stationnés dans un certain nombre de secteurs du canton ;
- campagne d'affichage, principalement en ville de Genève ;
- campagne de sensibilisation sur les réseaux sociaux.

En outre, nous invitons l'Etat à :

- ne pas verbaliser dès le mois de novembre les véhicules deux-roues motorisés qui seraient mal stationnés tant qu'il ne peut pas garantir un nombre suffisant de places disponibles, en particulier dans les zones urbaines ainsi qu'aux alentours des gares CFF et Léman Express ;
- faire une évaluation sérieuse du manque de places en comptabilisant les véhicules mal stationnés ;
- effectuer une analyse précise des places pouvant encore être créées sur la ville de Genève et les centres urbains ;
- fournir des statistiques sur le nombre de « cravates » distribuées durant la période comprise entre les mois de juin et de novembre 2021.

N.B. 15 signatures¹
Collectif d'habitants de la ville
et du canton de Genève
M. Maxime Provini
Rue de Carouge 59
1205 Genève

¹ Pour information, la pétition est en outre munie de 2536 signatures électroniques.